



Les femmes rurales représentent une force économique pleine de ressources et contribuent aux revenus familiaux et à la croissance de la communauté de multiples façons. Qu'elles travaillent comme entrepreneurs, ouvrières agricoles ou autres, dans des entreprises familiales, à leur compte ou pour d'autres, elles assument la majeure partie du travail non-rémunéré à la maison. Cependant, leur contribution est limitée par un accès limité aux ressources, par la discrimination persistante et les normes régissant les relations entre les sexes. Ces obstacles doivent être supprimés pour permettre de libérer le plein potentiel de leur force de travail.

#### **Le saviez-vous?**

En 2008, en Afrique subsaharienne, deux tiers des femmes et hommes employés travaillaient dans l'agriculture, principalement en tant que travailleurs contribuant à l'entreprise familiale (non rémunérés) ou en tant que personnes travaillant à leur propre compte. En Asie du Sud, 44 % des travailleurs et 70 % des travailleuses étaient employés dans l'agriculture.

La plupart des travailleuses rurales sont des travailleuses familiales non rémunérées ou indépendantes, et elles sont exposées à des emplois précaires et mal rémunérés.

Les femmes en milieu rural sont payées en moyenne 25% de moins que les hommes.

Globalement, les femmes en milieu rural effectuent plus d'heures de travail que les hommes. Au Bénin et en Tanzanie, les femmes travaillent, respectivement, 17,4 et 14 heures de plus que les hommes par semaine.

Les normes sexospécifiques dictent le rôle des femmes et des hommes et leurs opportunités quant au type de travail, tant dans le milieu urbain que rural. Dans certaines sociétés, ces normes restreignent la mobilité et l'engagement des femmes dans le travail productif en dehors du foyer. Par exemple, l'entrepreneuriat féminin n'est pas complètement accepté dans beaucoup de sociétés et les femmes sont confrontées à des attitudes négatives lors du démarrage et du développement d'une entreprise durable. En outre, leurs projets sont souvent contrecarrés par des lois et pratiques discriminatoires en matière de propriété foncière, de famille et d'héritage.



Les femmes des milieux ruraux des pays en développement subissent le lourd fardeau de leur double fonction de travailleuses, rémunérées ou non rémunérées, et de prestataires de soins familiaux. Cette dernière fonction limite le temps et la mobilité qu'elles peuvent consacrer au travail productif.

L'accès limité des femmes en milieu rural aux ressources productives, de plus faibles niveaux d'études, et les normes sociales leur attribuant certaines formes de travail tendent à les confiner à un statut professionnel inférieur, moins rémunéré, où les opportunités de formation qualifiante et de progression professionnelle sont réduites, perpétuant ainsi l'infériorité de leur statut. L'éducation et la formation professionnelles pour les femmes en milieu rural sont souvent limitées à un éventail resserré de domaines dominés par les femmes qui renforcent leurs fonctions et responsabilités traditionnelles. Bien qu'elles améliorent leurs opportunités de générer des revenus, de telles formations limitent leurs chances de tirer parti de domaines plus modernes, non traditionnels, où elles peuvent espérer des revenus plus élevés, des emplois techniques ou de gestion plus qualifiés.

### **Le saviez-vous?**

Plus des deux tiers des 796 millions de personnes non alphabétisées dans le monde sont des femmes dont beaucoup vivent dans des zones rurales. Au Cambodge, 48 % des femmes en milieu rural et 14 % des hommes en milieu rural ne savent pas lire ou écrire.<sup>5</sup> Au Burkina Faso, le taux d'analphabétisme chez les femmes est de 78 % contre 63 % chez les hommes.<sup>6</sup> Le taux mondial de fréquentation scolaire au secondaire des filles en milieu rural est de 39 %, contre 45 % pour les garçons en milieu rural (en comparaison avec les taux de 59 % et de 60 %, respectivement, pour les filles et les garçons des zones urbaines).

Lorsque les femmes bénéficient des mêmes niveaux d'éducation, d'expérience et de moyens de production agricoles que les hommes, il n'y a pas de différences significatives au regard de la productivité entre agriculteurs et agricultrices.

Les micro et petites entreprises présentent un certain nombre d'avantages particuliers pour les femmes en milieu rural : horaires flexibles, travail au domicile des femmes ou à proximité, facilité d'entrée et liens avec les marchés locaux. En revanche, les femmes entrepreneurs en milieu rural doivent également relever des défis particuliers dans l'accès à de nouveaux marchés lucratifs et dans l'expansion de leurs activités.



La présence des femmes dans les organisations de travailleurs et d'employeurs reste faible (de 11 à 35 % du total des adhérents), ce qui a pour conséquence un manque de parole et de représentation dans l'élaboration des politiques et le développement des programmes.

Le travail des enfants est très répandu dans les zones rurales et le travail des filles constitue une part importante de la force de travail dans l'agriculture. Le travail des enfants nuit à la santé, à l'éducation et à l'acquisition de compétences de haut niveau sur le long terme, et diminue les chances d'obtenir un emploi convenable pendant la jeunesse et à l'âge adulte.

### **Le saviez-vous?**

Les coopératives constituent une forme importante d'entreprise durable pour les femmes dans les zones rurales. Lorsque les coopératives adoptent des pratiques sensibles aux questions de genre, elles peuvent renforcer l'autonomisation, la voix et la représentation des femmes dans la prise de décisions, mettre à leur disposition un réseau d'affaires, améliorer l'accès aux marchés et aux services, facilitant ainsi les économies d'échelle.

La faiblesse des taux de propriété foncière chez les femmes peut entraver leur accès aux actifs financiers nécessaires à la création d'une entreprise. Les informations disponibles suggèrent que moins de 20 % des propriétés foncières agricoles des pays en développement sont exploitées par des femmes (10 % en Afrique de l'Ouest et du Centre, au Proche-Orient et en Afrique du Nord).

## Choix politiques / Recommandations

Les facteurs qui limitent la productivité des femmes dans le secteur rural sont de diverses natures et les programmes et services destinés à assister les femmes rurales doivent prendre en compte les quatre composantes de l'Agenda du travail décent.

### Création d'emplois

- Accroître la productivité, particulièrement dans les secteurs recourant intensivement à la main d'oeuvre féminine, en procurant entre autres une formation actualisée aux femmes et en facilitant leur accès à des technologies améliorées.
- Encourager ou entreprendre des programmes de travaux publics ruraux. Impliquer les femmes non seulement dans le travail mais aussi dans la prise des décisions concernant l'organisation et la mise en oeuvre, de telle manière que les produits et services fournis reflètent les besoins des femmes et contribuent ainsi au renforcement de l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail rural.
- Favoriser au profit des exploitantes agricoles l'accès équitable à la terre et son utilisation productive, grâce à une réforme agraire respectueuse des sexospécificités ; promouvoir les marchés et services de location à l'usage des petits exploitants agricoles, l'octroi en commun de titres sur les terres et les actifs ; réviser des lois discriminatoires en matière d'héritage.
- Accroître l'étendue, la consistance et le caractère "favorable envers les femmes" des services financiers dans les zones rurales, en tant que stratégie clé pour fournir des capitaux aux entreprises et exploitations rurales dirigées par des femmes, au moyen de la sensibilisation aux sexospécificités et du soutien accordé aux institutions financières rurales.
- Développer l'accès des femmes rurales aux sciences, à l'apprentissage technique, aux téléphones portables, aux ordinateurs et aux technologies de communication.



### Renforcer le dialogue social

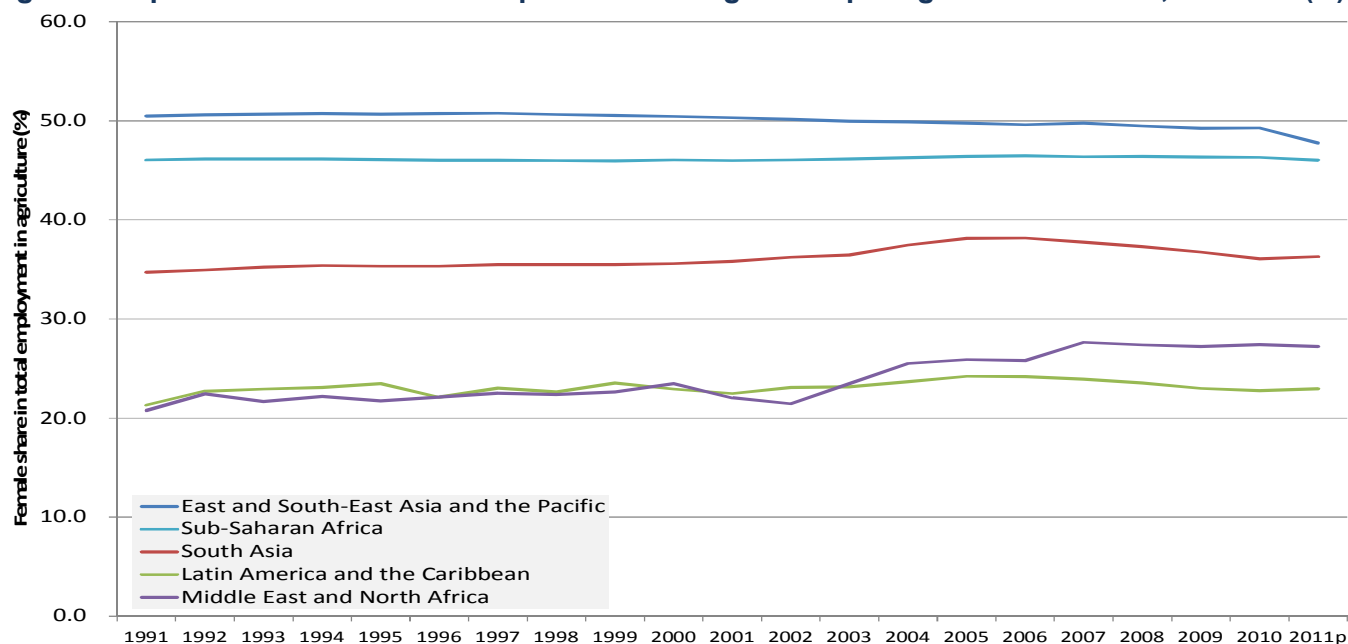
- S'assurer de l'inclusion explicite des questions rurales et sexospécifiques dans les cadres de référence politiques nationaux devant être abordés dans le dialogue social, y compris les politiques pour l'emploi.
- Promouvoir un dialogue social tripartite et une consultation aux niveaux national et local, en renforçant tout spécialement la représentation et la voix des femmes issues des zones rurales.

### Protection sociale

- Améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès aux services de base (écoles, soins de santé, garde des enfants) dans les zones rurales, en investissant dans leurs dotations (infrastructure, personnel, etc.) afin de réduire la vulnérabilité des femmes et d'accroître leurs capacités à accéder à des emplois et à des opportunités mieux rémunérés.
- Collaborer avec les gouvernements en vue de développer des régimes de sécurité sociale pour les entrepreneurs de l'économie informelle, hommes et femmes, y compris des prestations en espèces pour les congés de maternité ou des allocations familiales et des dispositifs de garde d'enfants, dans le but de renforcer les aptitudes des femmes à atténuer les risques afin de leur permettre de se consacrer à leurs entreprises.

- Promouvoir le Socle de protection sociale minimale, qui fait partie intégrante des politiques sociales destinées à garantir une sécurité des revenus et un accès aux services sociaux essentiels pour tous. Ces transferts sociaux peuvent être particulièrement importants pour les femmes à qui ils donnent davantage de contrôle sur la façon dont les revenus du ménage sont dépensés.

**Figure 1. Proportion des femmes dans l'emploi total dans l'agriculture par régions sélectionnées, 1991-2011 (%)**



Note : Les chiffres de 2011 sont prévisionnels

Source : ILO – Trends Econometric Models, October 2011

### Promotion des droits au travail

- Encourager la ratification et soutenir la mise en oeuvre de l'égalité des droits fondamentaux dans les normes internationales du travail : tout spécialement les Conventions No. 100 sur l'égalité de rémunération (1951) et No. 111 sur la discrimination (emploi et profession) (1958).
- Veiller à ce que les petits producteurs et travailleurs ruraux, particulièrement les travailleurs agricoles, soient couverts au titre de la législation nationale sur le travail et d'autres lois et réglementations pertinentes et s'assurer qu'ils soient protégés dans la pratique.

### Sources

Gender dimensions of agriculture and rural employment: Differentiated pathways out of poverty, 2010, FAO, IFAD and ILO. Disponible sur [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/documents/publication/wcms\\_150558.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_150558.pdf)

Gender and Rural Employment Policy Brief 1, Gender-equitable rural work to reduce poverty and boost economic growth. Disponible sur [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/documents/publication/wcms\\_150830.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_150830.pdf)

Gender and Rural Employment Policy Brief 2, Investing in skills for socio-economic empowerment of rural women. Disponible sur: [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/documents/publication/wcms\\_150831.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_150831.pdf)

Gender and Rural Employment Policy Brief 3 , Rural women's entrepreneurship is "good business"! Pour télécharger: [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/documents/publication/wcms\\_150832.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_150832.pdf)

The State of Food and Agriculture 2010-11. Women in Agriculture: closing the gender gap for development. Pour télécharger: <http://www.fao.org/docrep/013/i2050e/i2050e.pdf>